

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 7

Artikel: Histoire du régiment des gardes suisses de France (1567-1830) [suite]
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVI^e Année

N° 7

Juillet 1911

Histoire du régiment des Gardes suisses de France.

(1567-1830)

(*Suite.*)

(Planches XXIII et XXIV)

LE 10 AOUT

A 10 heures du soir, le 8 août, le capitaine Ch. d'Erlach, de garde aux Tuileries, remet à l'aide-major de Glutz un ordre écrit ainsi conçu : « Le commandant du régiment ordonne que les bataillons de Rueil et de Courbevoie soient rendus demain à 3 heures du matin au château. d'AFFRY. » Glutz monte à cheval et part aussitôt. A minuit, le bataillon de Rueil arrive à Courbevoie et forme les faisceaux dans la cour de la Caserne en attendant que les autres soient prêts¹.

Les fourriers font l'appel, les effectifs sont faibles, mais tout le personnel disponible est sur les rangs. On ne laisse aux casernes que la garde de police, les malades et les fourriers. Les hommes sont en tenue de campagne, avec sac paqueté, guêtres blanches, la perruque soigneusement poudrée.— Avant de partir, l'aide-major de Gibelin, aidé du soldat Kölliker, enterre six drapeaux dans les caves de la caserne. Le drapeau blanc de la générale et les deux drapeaux du 1^{er} bataillon sont au corps de garde des Tuileries.

Entre une et deux heures du matin, les bataillons défilent dans Paris par une belle nuit d'été; la lune éclaire comme en plein jour. En tête, précédé de petits tambours de quinze ans, marche la compagnie générale formée d'hommes de tous les

¹ Relation de Glutz, 82, 83. Victor de Gibelin, 25. Récit de Pfyffer, 45.

cantons ; véritables géants, le plus petit d'entre eux mesure 6 pieds 5 pouces ; on l'appelle « le nain de Bâle ». Ils portent les cheveux relevés en tresse et, sur leur giberne les armoiries des 13 anciens cantons. Derrière eux viennent les bonnets à poils des grenadiers grisons de Castelberg, puis la compagnie soleuroise de Roll qui fut entièrement détruite, les Vaudois du capitaine de Loys, les Schwytzois et Unterwaldiens de Reding. La croix de St-Louis brille sur la poitrine des officiers. Dans les rues désertes, le pas lourd et cadencé des soldats attire aux fenêtres quelques bourgeois prudents ; de temps en temps un cri lugubre de « Mort aux Suisses ! » salue le passage de la colonne.

Le régiment arrive à 3 heures du matin aux Tuilleries et occupe les postes que lui assigne le lieutenant-colonel de Maillardoz. La journée se passe tranquillement.

Une courte description des lieux est nécessaire à la compréhension du récit.

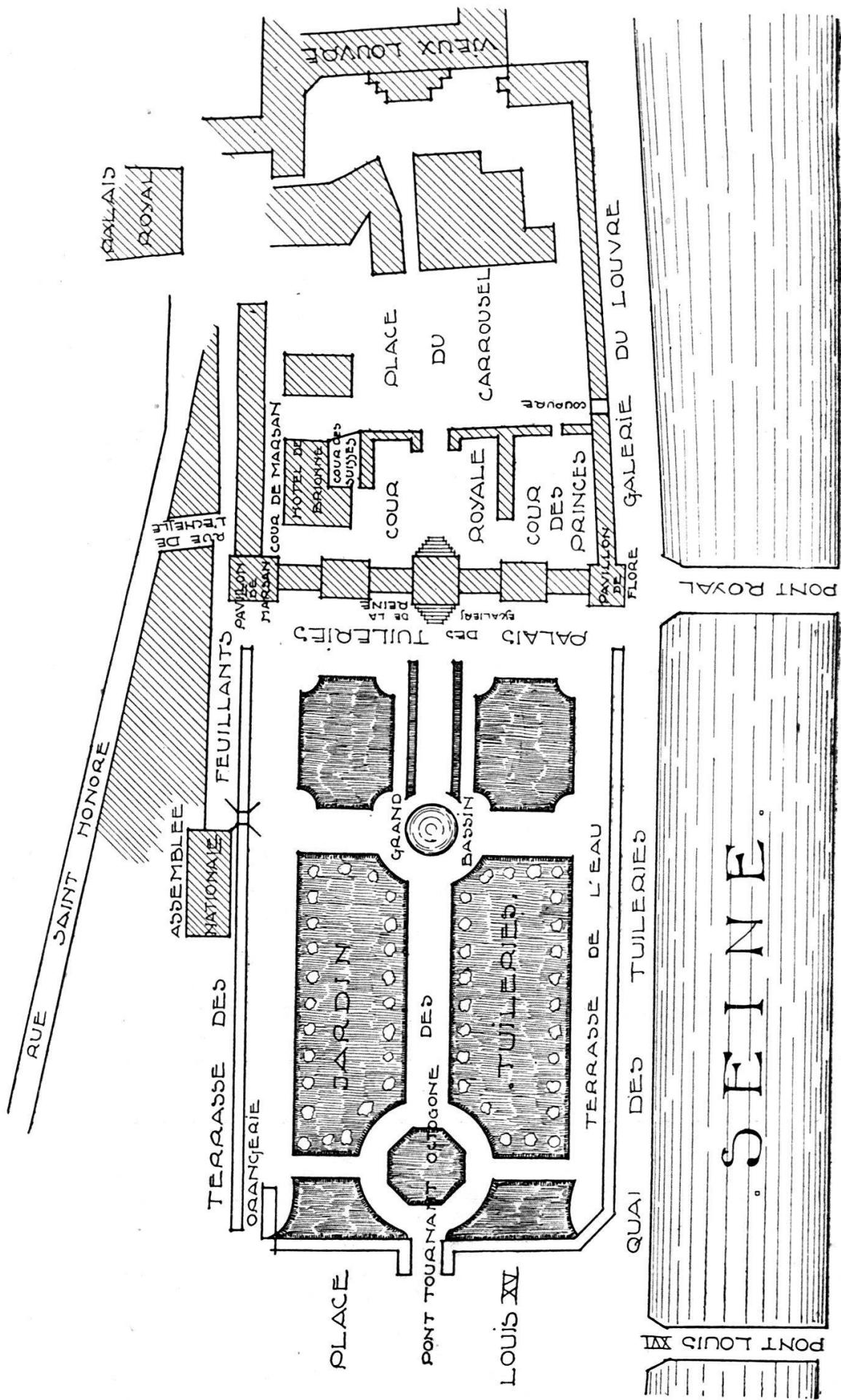
L'édifice élevé au XVI^e siècle par Philibert Delorme, n'avait rien d'une forteresse. Il formait une longue ligne de bâtiments s'étendant de la Seine à la rue St-Honoré. Louis XIV l'avait flanqué aux extrémités de lourdes constructions massives ; l'une, le pavillon de Flore, en face du Pont-Royal ; l'autre, le pavillon de Marsan devant lequel s'ouvrailient de petites rues étroites et tortueuses conduisant au Palais-Royal.

De la place du Carrousel on pénétrait dans le corps principal par la cour Royale, fermée par une grille et un mur. Un grand escalier donnait accès au pavillon central où logeait le roi.

Quatre cours, séparées les unes des autres par des bâtiments de service et des corps de garde, s'étendaient devant la façade : la cour des Princes, la cour Royale déjà mentionnée, la cour des Suisses et la cour de Marsan. Ces deux dernières séparées par l'hôtel de Brionne. Une longue galerie destinée à des collections artistiques partait du pavillon de Flore et rejoignait la colonnade du Vieux-Louvre. En prévision d'une attaque brusque, le capitaine de Salis y avait fait pratiquer une coupure en enlevant le plancher sur une longueur d'une vingtaine de pieds ¹. Un poste de 30 hommes veillait jour et nuit dans cette galerie.

Derrière les bâtiments s'étendait le jardin des Tuilleries,

¹ Lettre de L. St-Venau de Forestier à Mme d'Epinay (6 août 1792) communiquée par le colonel de Techtermann.



bordé au nord par la terrasse des Feuillants et au sud par celle de l'Eau. Le Pont-Tournant donnait accès sur la place Louis XV (aujourd'hui de la Concorde) d'où partait la splendide perspective des Champs-Elysées. L'assemblée nationale siégeait au manège de la terrasse des Feuillants.

Le régiment est réparti en une vingtaine de postes,— l'espace à garder est considérable pour de si petits effectifs. Le capitaine Dürler commande à la cour Royale et à la cour des Suisses ; le capitaine de Salis occupe le grand escalier et la cour de la reine. Des détachements sont disséminés dans les jardins jusqu'au Pont-Tournant. Une réserve de 300 hommes attend dans la cour de Marsan. Les compagnies Diesbach et d'Ernst sont à l'hôtel de Brionne¹.

D'Affry, inquiet et troublé, se rend au corps de garde et recommande expressément de ne faire usage des armes que sur un ordre écrit du roi, sur réquisition du chef de la garde nationale ou de la Commune. En cas d'attaque : soutenir les gardes nationaux, mais ne pas engager seuls le combat. Puis, se sentant malade, le vieux colonel se fait conduire chez lui en laissant à Maillardoz le commandement du régiment².

Le département de Paris, en écharpe tricolore, passe de poste en poste pour lire l'ordre de repousser la force par la force³. Mandat⁴, chef de la garde nationale, avait expédié cet ordre de son côté; il avait soumis au roi un plan de défense bien conçu, mais Pétion, dont la conduite fut très louche, entravait toutes les décisions par des contre-ordres incessants. Durant toute la nuit du 9 au 10, les bataillons de la garde nationale arrivent aux Tuileries, mais au lieu des 10000 hommes convoqués par Mandat, il y en a guère que 2000. On dispose de 12 canons, mais les artilleurs sont suspects; — 900 hommes de gendarmerie à cheval sont rangés en bataille sur la place du Louvre dès 11 heures du soir. En outre, 200 gentilshommes se glissent dans le château à la faveur de la nuit et vont offrir leur dévouement au roi. La plupart sont mal armés et ne peuvent être d'un

¹ Interrogatoire de Diesbach et d'Ernst le 2 septembre. Cité par M. de Mülinen, 45

² Interrogatoire d'Affry. Papiers d'Affry, en possession de M. Max de Diésbach à Fribourg.

³ Journal du général de Constant Rebecque.

⁴ Jean Antoine Galiot, marquis de Mandat, ex-capitaine des gardes-françaises.

grand secours¹. Louis XVI ne cesse de répéter qu'il veut éviter toute effusion de sang.

La nuit du 9 au 10 se passe en alarmes continues. Un peu avant minuit un Marseillais, à demi-nu, insulte la sentinelle de la cour de Marsan et lui crie avec de terribles imprécations : « Malheureux, voilà la dernière garde que tu montes, nous allons t'exterminer ! » Le sans-culotte refusant de s'éloigner, la sentinelle fait feu : cette première détonation provoque une alerte, bientôt calmée.

Lamartine a décrit ces heures d'angoisse dans son histoire des Girondins. « Les Suisses furent massés dans le vestibule, leur drapeau était là. Assis sur les bancs et sur les marches de l'escalier, leurs fusils dans les mains, ils passèrent dans un profond silence les premières heures de la nuit. La réverbération des flambeaux sur leurs armes, le bruit des crosses de fusils retentissants de temps en temps sur le marbre, le « Qui vive ! » à voix sourde des sentinelles donnaient au Palais l'aspect d'un camp devant l'ennemi. Les uniformes rouges de ces 800 Suisses, assis ou couchés sur les paliers, sur les degrés, sur les rampes, faisaient ressembler d'avance l'escalier des Princes à un torrent de sang. Indifférents à toute cause politique, républicains prêts à combattre contre la République, ces hommes n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur. Ils allaient mourir pour leur parole et non pour leur idée ou pour leur Patrie. Mais la fidélité est une vertu par elle-même ; cette indifférence des Suisses pour la cause du roi ou du peuple rendit leur héroïsme non pas plus saint, mais plus militaire. Ils n'eurent pas le dévouement du patriote, ils eurent celui du soldat ».

Du haut de leur balcon, la reine et Madame Elisabeth écoutent les rumeurs croissantes de Paris. A l'est, une lueur rouge monte dans le ciel ; la section des Quinze-Vingt illumine ; c'est le signal convenu. Le roi s'entretient avec son confesseur, l'abbé Hébert. A minuit, la voix du tocsin se fait entendre, lointaine d'abord, puis grossie d'instants en instants. La générale bat.

A l'appel du tocsin, des foules immenses convergent vers le faubourg St-Antoine, — figures inconnues et sinistres, écume de Paris, fédérés et gardes nationales, roulent comme un torrent

¹ Ils étaient commandés par le vieux maréchal de Mailly et par le comte d'Hervilly. — Parmi eux : de Noailles, le prince de Poix, le duc de la Rochefoucault, le comte de Wittgenstein, de Viomesnil, de Montmorin, de Puységur, de Tourzel, de Lamartine (le père du grand poète). André Chénier se trouvait aussi au château comme journaliste.

vers les Tuilleries¹. Les quais et les rues depuis l'Hôtel-de-Ville et le quai de la Monnaie jusqu'aux Champs-Elysées sont noirs de monde². Ces foules ont un plan, communiqué aux chefs par Danton. « Assiéger le château, y exterminer tout le monde et surtout les Suisses, s'emparer du roi et de sa famille, les conduire à Vincennes et les garder comme otages³ ». Les ex-gardes-françaises formaient le noyau militaire de l'insurrection⁴.

Maillardoz et Bachmann, à l'approche de cette multitude, parcoururent les postes, donnent des ordres puis reprirent leur place auprès du roi.

L'attente continue.

Les sons de la Marseillaise parviennent distinctement aux oreilles des Suisses rangés dans la cour Royale. On charge les armes. De toute leur âme, les soldats appellent la bataille qui va mettre fin aux incertitudes de la nuit ; le courage s'ancre dans les cœurs ; « Officiers et soldats n'ont qu'une pensée, dit le lieutenant de Glutz : sauver le roi⁵ ».

Les détachements de la garde nationale occupent le jardin des Tuilleries au fur et à mesure de leur arrivée. Les grenadiers des bataillons des Filles St-Thomas (commandant Tassin de l'Estang) et des Petits-Pères, très dévoués au roi, gardent les issues de la Terrasse des Feuillants.

La journée devait commencer par un meurtre. Attiré à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures du matin, sous prétexte de rendre compte à la Commune des mesures prises, le malheureux Mandat est massacré sous les yeux de son jeune fils et son corps jeté à la Seine. Avec lui disparaît l'ordre de repousser la force par la force qui incommodait si fort Pétion. Le brasseur Santerre prend le commandement de la garde nationale et les colonnes des insurgés reçoivent alors l'ordre de se porter en avant⁶.

A 6 heures du matin, le roi tenant par la main le Dauphin,

¹ 45 000 combattants du faubourg St-Antoine, 5000 du faubourg St-Marceau, 6000 fédérés (Peltier, I, 422. Michelet, III, 240).

² Peltier, I, p. 422.

³ Recueil de pièces relatives au 10 août 1792. Lucerne 1819, p. 41. Relation du lieutenant de Luze, p. 25.

⁴ Antoine Pollio. Recherches pour servir à l'histoire de la Révolution, p. 274.

⁵ « Ces braves semblaient voir augmenter leur courage, à mesure que le péril devenait plus pressant ». Gibelin, p. 28.

⁶ Procès-verbaux de la Commune du 10 août 1792. — Recherches pour servir à l'histoire de la Révolution. Jos. Pollio, p. 291.

accompagné de MM. de Maillardoz et Bachmann, du chevalier de la Chesnaye et de quelques gentilshommes, descend les degrés du grand escalier pour passer sa dernière revue¹.

Louis XVI veut parler aux bataillons nationaux, mais il n'a pas l'éloquence qui électrise. Ses paroles n'ont pas d'écho. Les troupes ne peuvent acclamer avec enthousiasme un chef dans cet homme d'apparence si peu martiale, dont les traits abattus trahissent le profond découragement. Pourtant, quelques bataillons élèvent leur chapeau en l'air, en criant : « Vive le roi ! », mais en même temps, de la place du Carrousel, partent les cris répétés de « Vive la Nation ! Vive les sans-culottes ! A bas le roi ! » — Le roi s'avance ensuite vers les Suisses, massés en colonne par pelotons à gauche du grand escalier. Les tambours battent aux champs. Les hommes sont immobiles, au port d'armes, les officiers saluent de l'épée, comme aux beaux jours de Versailles, aux brillantes revues d'autrefois. Un silence respectueux accueille celui qui n'est déjà plus le roi de France. La discipline ne permet pas un cri, aucune manifestation, mais le regard des soldats exprime à l'homme faible et malheureux qui passe dans leurs rangs l'inaltérable fidélité des Gardes-suisses².

La revue se poursuit par les postes du Pont-Tournant ; durant le trajet à travers le jardin, les fédérés accablent d'injures le lamentable cortège royal. Des bataillons entiers passent à l'insurrection. On apprend que la gendarmerie à cheval a abandonné la place du Louvre pour se joindre au peuple. Le roi rentre au château, pâle et défait, poursuivi par les clameurs hostiles³.

A l'intérieur, une lutte se livre entre la famille royale et les ministres, lutte dont va dépendre l'issue de la journée. Roederer, procureur-général-syndic du département de Paris, cherche à persuader Louis XVI de se retirer à l'Assemblée nationale ; il lui montre la défense impossible, la trahison générale, fait appel à sa sensibilité, le rend responsable des vies qu'il expose inutilement en s'entêtant dans ses projets de résistance. La reine ne croit pas la situation sans issue, elle le supplie de rester, elle a confiance dans les troupes, elle veut au moins

¹ Relation de Dürler. Mémoires de Gibelin, 64 — Relations de Luze, 26, de Glutz, 84. Recueil de pièces, p. 41.

² « La contenance ferme et le silence respectueux des Suisses nous montrèrent à la fois l'habitude de la discipline et la conscience actuelle de leurs devoirs. » (Bigot de St-Croix, 41, 42, — témoin oculaire).

³ On crie : « A bas le roi, à bas Veto, à bas le gros cochon ! » (de Mülinen, 22).

sauver l'honneur ; sur les instances des ministres, elle finit par céder, tandis que Bachmann murmure à l'oreille de Gibelin : « Si le roi s'en va, il est perdu ¹. »

A 8 $\frac{1}{2}$ heures ², la famille royale quitte les Tuileries. L'officier de service, capitaine d'Erlach, organise l'escorte ; la compagnie générale se place sur deux rangs à gauche et 50 grenadiers des Filles Saint-Thomas à droite ; au milieu marchent Louis, Marie-Antoinette et leurs enfants, les dames d'honneur, le lieutenant-colonel de Maillardoz, le major Bachmann, le sous-aide-major Wild, les adjudants Allemann et Chalet ³. Avant de partir, le roi remet le commandement du château aux maréchaux de camp de Mailly et de Boissieux.

La colonne traverse obliquement le jardin. Sur la terrasse des Feuillants, une foule hurlante barre l'accès de l'escalier qui conduit à l'Assemblée, brandissant au bout d'une pique la tête sanglante de Mandat. Plusieurs fois l'escorte doit faire halte pour ne pas être débordée. Dans la presse, on dérobe même à la reine sa montre et sa bourse ⁴. Plusieurs soldats sont tués aux derniers rangs ⁵. D'Erlach réussit à ouvrir le passage et à atteindre la salle de l'Assemblée ; le roi se met, lui et les siens, sous la protection des représentants de la nation. Il vient de se livrer à ses ennemis pieds et poings liés. Maillardoz et Bachmann sont immédiatement arrêtés. D'Erlach rejoint sa compagnie. Une partie de l'escorte est désarmée par le peuple, l'autre se disperse et rentre au château.

Pendant ce temps, aux Tuileries, un morne découragement s'est emparé des défenseurs en apprenant le départ de la famille royale. La résistance n'a plus de raison d'être ; le mot de trahison commence à circuler dans les rangs de la garde nationale ; l'un après l'autre les bataillons hésitants sortent des cours et vont rejoindre les masses compactes qui continuent à déboucher sur la place du Carrousel. Les canonniers à leur tour font défection. A 9 heures, il ne reste avec les Suisses que 40 grenadiers des Filles Saint-Thomas, 30 gardes nationaux

¹ Pfyffer, *Récit de la conduite du régiment des gardes suisses*, 22. Mémoires de Gibelin, 2.

² De Mülinen : 8 $\frac{1}{2}$ h., Mortimer-Ternaux : 8 $\frac{1}{2}$ h., de Luze : 8 $\frac{3}{4}$ h., Dürler : entre 8 et 9. Interrogatoire de la reine, 8 h. (d'après Mülinen, 27).

³ Relation de Glutz, 85. Récit de Gibelin, 65. Relation de Dürler.

⁴ Mémoires de Gibelin, 65. Mortimer-Ternaux, II, 478.

⁵ *Revue des études historiques*. J. Cart, 495, (sept.-oct. 1909).

D'après un portrait appartenant au colonel de Reding, à Schwytz.



RODOLPHE de REDING, de Schwytz.

Capitaine au régiment des Gardes-Suisses.

Blessé deux fois le 10 août 1792.

Massacré le 2 septembre dans les prisons de l'Abbaye.

des Petits-Pères et 200 gentilshommes, en face de Paris ameuté¹.

* * *

Les insurgés s'étendent en un vaste demi-cercle, du Pont-Royal à la rue Saint-Honoré. Il semble régner un certain ordre dans ces masses ; un chef monté sur un cheval noir, l'Alsacien Westermann, les range en bataille et appuie son centre sur 40 canons. En ce moment, les gendarmes postés près de l'hôtel de la Vallière se mettent en bataille sur le Petit-Carrousel, mais, effrayés à la vue des forces populaires, ils crient à leur tour : « Vive la Nation !² »

Le capitaine Dürler, qui a pris le commandement après le départ de Maillardoz, se rend compte que l'espace à couvrir est trop vaste pour dix compagnies et concentre la défense sur le château³. La compagnie de Salis est repliée à 9 heures jusqu'à l'escalier de la reine, face au jardin⁴. Il laisse le lieutenant de Diesbach avec 25 hommes comme poste avancé au Pont-Tournant. Les compagnies de Castella, d'Affry, Pfyffer et de Reding et les grenadiers nationaux restés fidèles sont dans la cour royale ; Diesbach au haut du grand escalier, les grenadiers de Castelberg dans la cour de Marsan, la compagnie de Roll dans celle des Suisses, de Loys dans la salle des Cent-Suisses et d'Ernst au pavillon de Flore. Une centaine de gentilshommes,



Le capitaine Dürler.

¹ Recueil de pièces, 43. Il reste donc 70 gardes nationaux fidèles sur les 16 bataillons convoqués par Mandat.

² Peltier, I, 456-458.

³ Mülinen, 34.

⁴ Mülinen, 34.

sous les ordres du baron de Viomesnil et de Puységur, occupent les étages supérieurs et l'Œil de Boeuf.

La première victime est une sentinelle bernoise, oubliée dans les jardins et attaquée à l'improviste. Sans quitter son poste, elle tue sept de ses agresseurs, puis, n'ayant plus de cartouches, elle tire son sabre et étend encore trois hommes à ses pieds avant de succomber¹.

Le maréchal de Mailly fait passer la consigne : « Ne vous laissez pas forcer ! » — « Vous pouvez y compter², » répond Dürler. Les partis s'observent. L'aspect des murailles sombres des Tuilleries inspire au peuple une vague terreur mêlée de respect.

Sous les insultes de la foule, les soldats sont difficiles à contenir³, mais l'ordre est de ne pas attaquer les premiers ; la discipline l'emporte encore. Quelques patriotes, à califourchon sur la crête du mur, renseignent leurs camarades sur les mouvements des défenseurs.

Tout à coup, vers 9 1/2 heures⁴, abattue à coups de haches, la porte de la cour royale vole en éclats⁵. La vue de quatre compagnies suisses en bataille arrête l'élan des fédérés. Ils hésitent ; l'éclat des uniformes rouges, le scintillement des bayonnettes les rendent circonspects, la superbe tranquillité de ces soldats les déconcerte⁶. Sur la place du Carrousel la populace hurle : « Il faut que les Suisses rendent les armes ! » Dürler autorise alors l'adjudant Roulin, de Neuchâtel, à haranguer la foule pour l'apaiser. Roulin fait quelques pas dans la cour, mais, avant d'avoir dit un mot, il est saisi, dépouillé de sa montre et va être massacré quand ses hommes le délivrent⁷. Le sergent Lendi, exaspéré, veut tirer ; on l'en empêche. Westermann s'avance et demande à parler au commandant des

¹ Recueil de pièces, 17.

² Mülinen, 35. Relation de Dürler, Pollio : *Recherches pour servir à l'histoire de la Révolution*, 299. Pfyffer, 12.

³ Recueil de pièces, 23.

⁴ De Luze : 9 1/2 h. De Mülinen, 36. Id. Pollio : « Il était 9 h. 40 minutes », p. 300.

⁵ Glutz, 85. de Luze. Constant Rebecque, 148. Taine, III, 245, prétend qu'elle fut ouverte par le portier. Pfyffer aussi.

⁶ De Mülinen, 36.

⁷ Recueil de pièces, 23. Relation de Dürler. Bigot de Sainte-Croix, 58. Mémoires de Gibelin, 65. Relation de Glutz, 85. De Luze. Constant Rebecque, 148. Rapport de la Commune dans Mortimer-Ternaux, III, 423-424. Taine, III, 245.

Suisses ; Dürler se porte à sa rencontre ; Westermann lui saisit la main droite en disant : « Venez à nous, vous serez bien traités ; rendez-vous à la nation ! » Le Lucernois répond vivement : « Je me croirais déshonoré en me rendant à vous ; si vous nous laissez en paix, on ne vous fera pas de mal, mais si vous attaquez, nous saurons nous défendre. » Westermann devient menaçant : « Je suis responsable de ma conduite devant les cantons suisses, mes souverains, réplique Dürler ; jamais je ne rendrai les armes. » Au même instant, un ancien garde-française lui porte traîtreusement un coup de pique qu'il peut parer de la main gauche¹. Sur d'autres points, Reding, Glutz, Zimmermann, répètent la même chose. Quelques Marseillais gravissent déjà les degrés de l'escalier ; Dürler fait barricader l'entrée du vestibule. Sur la place du Carrousel, des flots de peuple se forment en trois colonnes dirigées par Fournier, Santerre et Carras. Le sergent Blaser, de Soleure, qui commande un poste de cinq hommes, placé vers la porte de Marsan, répond aux sommations des sans-culottes : « Nous sommes Suisses et les Suisses ne rendent les armes qu'avec la vie ! » Le factonaire a l'ordre de ne pas tirer, quelle que soit l'insulte ; sa patience doit tout subir. Des fédérés s'approchent de lui, armés de longs bâtons recourbés, l'accrochent par son ceinturon, le tirent à eux et le désarment. Cinq fois on remplace la sentinelle, cinq fois le peuple s'en empare ainsi, puis, froidement ces soldats désarmés sont assommés à coups de massue aux applaudissements de la foule².

De l'autre côté de la cour, des Marseillais enhardis par l'inaction des défenseurs, pénètrent de plus en plus nombreux et essaient de parlementer avec les soldats. « Les Suisses repoussent toute sollicitation et refusent toutes espèces d'accommodelement, étant décidés à mourir plutôt que de se rendre coupables d'aucune lâcheté³ ». Pourtant deux hommes⁴, après avoir jeté fusil et cartouches, se laissent séduire et traversent la cour ; l'adjudant Roulin s'élance vers eux et par son énergique intervention les

¹ De Mülinen, 38. Relation de Dürler.

² Peltier, Michelet, Mortimer-Ternaux.

³ Journal du général de Constant-Rebecque, présent à l'action. Il se trouvait à ce moment à une fenêtre du premier étage donnant sur la cour (au-dessus du vestibule du pavillon de l'horloge). De Mülinen, 179.

⁴ Relation de Dürler : « Deux mauvais sujets. »

ramène à leur devoir¹. En même temps, une formidable détonation retentit ; les canons de la garde nationale, chargés à mitraille, viennent d'ouvrir le feu à bout portant² : le lieutenant Philippe de Glutz tombe foudroyé, le lieutenant de Castelberg a le pied fracassé, des fédérés se précipitent et l'achèvent à coups de pique ; avant d'expirer, il a encore la force de fendre la tête d'un égorgeur³.

La mesure est comble : lentement les fusils des Suisses s'abaissent, une décharge balaie la cour et couvre le péristyle de morts et de blessés. La foule épouvantée s'enfuit en désordre. Les cours se vident. Le combat est engagé.

* * *

Il est 10 heures lorsque le premier coup de canon avertit Paris et l'Assemblée que le combat vient de commencer.

Sans perdre un instant, Dürler sort avec 200 hommes, nettoie la cour Royale et s'empare de 4 canons. Il se met ensuite en bataille sur le Carrousel et, par un feu roulant, sur trois côtés, se rend maître de la place. Il est soutenu par le feu du premier étage du château. Le maréchal Zimmermann et

¹ De Mülinen, 39.

² « Die Insurgenten hatten das Feuer eröffnet. » De Mülinen, 39. Id. de Constant : « à 50 mètres. »

³ On a débattu souvent et avec passion la question de savoir d'où était parti le premier coup de feu qui fut le signal du combat. Dans toutes les émeutes il y a un fusil qui part tout seul. Quelques historiens de la Révolution ont accusé les Suisses d'avoir tiré les premiers. Il est hors de doute que les insurgés ont ouvert le feu, le 10 août.

Nous savons que l'ordre écrit et oral de *repousser la force par la force* a été donné aux Suisses à plusieurs reprises : le 9 août au soir, le 10 août, une première fois avant le départ du roi, par Roederer et Leroux, une dernière fois par le maréchal de Mailly avant d'engager le combat. En outre, cet ordre était toujours accompagné de la recommandation de n'agir qu'après les gardes nationaux fidèles et pour les soutenir. Plusieurs auteurs : Barbaroux, le défenseur de la constitution, Pfyffer, Gobelin, Glutz, Constant, parlent de l'inévitable coup de pistolet parti soit des fenêtres du château, soit des rangs des fédérés. L'importance de cette détonation isolée est ici secondaire, car elle n'eut pas d'écho. L'accusation des adversaires des Suisses est grave ; ils s'efforcent d'accréditer une légende : les Suisses les auraient attirés dans un guet-apens. Après avoir fraternisé avec eux, arboré le bonnet rouge (!) jeté leurs cartouches et montré les intentions les plus pacifiques, brusquement les Suisses assassins auraient traîtreusement ouvert le feu et fait des centaines de victimes innocentes. (Rapports et dépositions de François Viard, lieutenant de la garde nationale. Mémoires de Barbaroux, p. 438, de François Moisson, commandant des Marseillais, de Garnier, commandant en second, de Langlade, capitaine des canonniers. Pollio et Marcel : le bataillon du 10 août, p. 300-304.) Voir aussi *Revue des études historiques*, sept.-oct. 1909, 490-492 et 499-503. Mais toutes ces déclarations n'ont qu'un but : donner un prétexte à l'assaut du château et une excuse à l'odieux massacre des Suisses. Le peuple, « irrité d'avoir été si lâche-

son fils Alexandre, avec 30 hommes, chassent l'ennemi de la cour des Suisses et ramènent 3 canons¹.

La multitude, prise d'une terreur folle, se précipite comme un torrent vers les rues et les quais, reflue et tourbillonne jusqu'à l'hôtel de ville ; dans leur fuite, beaucoup ne s'arrêtent qu'au faubourg Saint-Antoine. Tous crient à la trahison et accusent les Suisses assassins de les avoir attirés dans les cours pour les mitrailler à bout portant².

Quinze à vingt Marseillais, qui n'ont pu s'échapper à temps par la porte royale, se jettent aux pieds des officiers suisses et demandent la vie. Dürler les fait désarmer et conduire en sûreté au corps de garde³.

Du côté du jardin crève une violente mousqueterie ; le capitaine de Salis pousse jusqu'à la porte du manège et rentre dans le vestibule avec trois canons conquis, mais il laisse 30 hommes morts ou mourants derrière lui et réclame instantanément du renfort. Le capitaine de Reding, les aides-majors de Glutz et de Gibelin accourent avec deux compagnies et parviennent à éteindre le feu de la terrasse des Feuillants. Plusieurs officiers s'attellent à une pièce et la mettent en batterie sous

ment trahi,» a vengé ses frères. (Archives nationales, C., 295, cité par J. Cart.) C'est là toute l'explication de cette légende créée officiellement par la Commune de Paris. Le témoignage unanime des officiers suisses est catégorique. Leur parole a pour nous plus de valeur que celle de Pétion, dont nous connaissons le rôle odieux ce jour-là, ou que celle de Westermann, de Santerre ou de Danton. Ce dernier, du reste, après avoir déchaîné le peuple, s'était prudemment caché chez lui ; ce n'est donc pas un témoin. Le rapport tendencieux de la Commune (cité par M. de Mülinen, p. 197), ou celui du Club des patriotes suisses (Mülinen, p. 200) n'inspirent qu'une médiocre confiance ou le mépris. Tous ces gens prétendent en outre que les Suisses étaient gorgés d'eau-de-vie. « Ils la buvaient en avalant en même temps une pincée de poudre à canon.» (Déposition du sergent de grenadiers nationaux Lecomte. Procès verbal.) Mais le garde-suisse Fonjalaz (*Revue de Paris*, 1^{er} octobre 1908, p. 608) déclare : « Tout le jour et toute la nuit se passèrent sans que nous puissions prendre la moindre des choses, et le matin du 10 encore moins.»

Nous nous arrêtons donc aux déclarations des officiers suisses : le lieutenant de Luze dit : « Je jure devant Dieu que nous n'avons pas ouvert le feu ; le régiment n'a tiré que lorsque la garde nationale eut lâché trois ou quatre coups de canon contre le château.» Le ministre Bertrand de Molleville écrit : « Le sang des Suisses coula le premier.» De même Dürler, Glutz, Gibelin, de Luze, de Constant, tous témoins oculaires.

Si un coup de pistolet a été tiré, ce n'est pas cela qui a déterminé le combat. Les historiens qui cherchent encore à élucider cette question de médiocre importance perdent leur temps.

¹ Mülinen, 41. Relation de Dürler. Journal de Fonjalaz. Recueil de pièces, 13.

² Mülinen, 41.

³ Mülinen, 42. Relation de Dürler. Recueil de pièces, 24.

une pluie de balles ; à ce moment Reding a le bras fracassé par une balle¹.

Ainsi, en moins d'un quart d'heure², les Suisses ont repoussé l'assaillant sur les deux fronts. Ils ramènent leurs blessés, reforment leurs rangs et chargent leurs armes. Malheureusement les munitions manquent déjà, on en est réduit aux cartouches des morts et des blessés. Les canons pris ne peuvent être d'aucune utilité, car ils n'ont ni mèches ni gorgousses. Les défenseurs sont exposés au feu plongeant et meurtrier qui part des maisons voisines et surtout d'une petite terrasse placée vis-à-vis de la cour royale.

Dürler se multiplie ; il tente plusieurs attaques successives pour se donner de l'air. Sur la place du Carrousel la position n'est plus tenable ; fauchés par la mitraille, sans cartouches, les hommes brisent leurs fusils, mettent le sabre à la main³ et vendent chèrement leur vie. La compagnie Colonnelle est anéantie⁴. Dürler se trouve bientôt seul avec un sergent et quelques soldats ; le fusilier Michel Steiner, de Willisau, et le lieutenant de Diesbach sont blessés à ses côtés ; il est miraculeusement épargné⁵. Cette poignée de braves peut regagner le vestibule. Mais la situation est critique.

Que fait Louis XVI, enfermé à l'Assemblée nationale dans la loge du logographe, pendant que le bruit de la bataille retentit douloureusement à ses oreilles ? Son idée fixe d'arrêter l'effusion du sang qu'il n'a pu empêcher, le poursuit sans cesse. Vers 10 heures, il envoie au château le maréchal d'Hervilly avec l'ordre suivant : « Le Roy ordonne aux Suisses de se retirer à leurs casernes. Il est au sein de l'Assemblée. » D'Hervilly, sans même prendre le temps de lire attentivement le billet, accourt tête nue et sans armes et crie à tous les officiers qu'il rencontre : « Ordre du roi de vous rendre à l'Assemblée ! ». Cette nouvelle remplit les Suisses de joie. Ils croient comprendre qu'ils vont défendre la personne du roi⁶ ; le général de Viomesnil leur crie :

¹ Recueil de pièces, 43.

² Récit du sous-lieutenant de Luze.

³ Journal de Fonjalaz.

⁴ Relation de Dürler, de Constant-Rebecque, 149. Mortimer-Ternaux. II, 487. Mulin : 43.

⁵ Archives fédérales : Militärangelegenheiten der Schweiz mit Frankreich, 2080, cité par M. de Mulin, 43.

⁶ Glutz. « La première idée qui se présenta à nous fut que le roi nous appelait pour le délivrer des mains de ses ennemis ».

« Allez, nobles Suisses et sauvez le roi, vos aïeux l'ont fait plus d'une fois¹ ! » La négligence d'Hervilly devait avoir des conséquences funestes.

On réunit alors dans le jardin les tambours échappés à la mort pour battre le rappel. A ces sons bien connus, 200 hommes accourent de tous côtés. Sous la grêle de balles qui fait rage, hachant les feuilles et ricochant sur la façade des bâtiments, les débris des compagnies s'alignent comme pour une parade². Les capitaines de Salis, Dürler, de Reding et Pfyffer organisent la retraite. C'est l'enseigne Wille³ qui porte le drapeau blanc semé de fleurs de lys d'or de la « générale ». Autour du signe de ralliement se groupent encore les aides-majors Antoine de Glutz et Victor de Gibelin, les lieutenants Repond, Jos. Zimmermann, de Luze, Gros, de Maillardoz, le sous-lieutenant de Diesbach-Steinbrugg, les enseignes de la Corbière et de Castella⁴.

Pendant qu'on bat l'assemblée, Fridolin Hefti, d'Ennetbuel, canton de Glaris, sergent-major de la compagnie de Besenval, est couché au pied d'un arbre ; un boulet vient de lui fracasser la cuisse, ses camarades veulent l'emmener « Allez à votre devoir, leur dit-il, n'entendez-vous pas le tambour ? laissez-moi mourir. » Il fut achevé peu après⁵.

Dürler fait pointer un canon contre le vestibule pour protéger la retraite, le grenadier Jean Hayot, de Fribourg, a l'ordre de faire feu dès que la poursuite commencera⁶. La colonne s'ébranle à travers le jardin, foudroyée de la terrasse de l'Eau, du Pont Royal, de la cour du manège et du café des Feuillants. En quelques minutes elle perd une trentaine d'hommes. Reding, déjà blessé, reçoit deux coups de sabre sur la tête ; il s'affaisse ; Gibelin pour adoucir ses souffrances, lui appuie la tête sur le sac d'un soldat mort. Le lieutenant Gros tombe près du grand bassin, au pied des statues d'Aria et de Paetus. Le lieutenant Repond et le sous-lieutenant de la Corbière⁷ sont blessés.

¹ Recueil de pièces, 14. Mulinen, 45. Relation de Durler.

² « Wie zur schönsten Parade traten sie an » Mulinen, 45. « Pfyffer alignait ses hommes comme à l'exercice. » Recueil de pièces, 24. « Comme à un jour de parade. » Gibelin, 34.

³ Journal de Constant.

⁴ Mulinen, 45. Recueil de pièces, 24.

⁵ Recueil de pièces, 24. Mulinen, 47.

⁶ Relation de Dürler — (cité par Mulinen 164).

⁷ Relation de Durler. Récit de de Luze. Gibelin, 34. Pfyffer, 45.

Dürler qui semble invulnérable a son chapeau traversé par une balle. Diminuée de 50 hommes, la petite troupe atteint enfin la terrasse du Manège, accueillie par les cris de « Bourreaux du peuple, rendez les armes¹ ! » Le dernier espoir de défendre le roi s'évanouit ; des députés prononcent aussi le mot de désarmement. D'Hervilly reconnaît alors son erreur : c'est dans leurs casernes et non pas à l'Assemblée que les Suisses devaient se retirer.

Les officiers, la rage au cœur pénètrent dans la salle de l'Assemblée. A la vue de ces hommes couverts de poussière, l'épée nue à la main, une panique se produit. On crie : « Voilà les Suisses ! » Déjà plusieurs députés de l'extrême-gauche cherchent à s'enfuir par les fenêtres². Dürler et de Salis se font conduire auprès du roi « Sire, déclare Dürler, on veut que je pose les armes, je ne le ferai que sur un ordre de votre Majesté. » Louis dans sa faiblesse répond : « Rendez vos armes à la garde nationale, je ne veux pas que de si braves gens que vous périsse³nt. » C'est l'arrêt de mort des Suisses. Bouleversés, les officiers vont annoncer à leurs hommes la fatale nouvelle : « Le Roy ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes⁴. » Il livre ainsi des soldats désarmés à la populace en fureur⁵. Quant à la seconde partie de l'ordre, elle est inexécutable. De vieux soldats pleurent silencieusement « Nous avons encore nos bayonnettes », supplient-ils⁶. Mais il faut obéir, c'est le dernier sacrifice que le roi leur demande. De Salis fait mettre les fusils en faisceaux et déposer les cartouchières ; le peuple s'en empare instantanément. Les braves sont conduits à l'Eglise des Feuillants d'où on ne les sortira que pour les traîner au supplice. Les officiers sont enfermés dans la salle des inspecteurs de l'Assemblée. En traversant les corridors, ils sont accablés d'injures. « Voilà les vrais coupables, ils ont tiré sur nos frères, livrez-les au peuple!⁷

¹ Mülinen, 47.

² « Je me souviens que le côté de l'Assemblée appelé la gauche se leva avec précipitation en s'écriant « les Suisses ! » et qu'il chercha à se sauver par les fenêtres ». Gibelin, 34. Le journal *Le Logographe* fut supprimé pour avoir rapporté ce trait.

³ Relation de Dürler, 465.

⁴ Le billet autographe du roi est conservé au musée Carnavalet.

⁵ « Nous nous vîmes dès lors à la merci de tigres altérés de sang » (Gibelin, 34).

⁶ Récit de Glutz. Relation de Dürler cité par Mülinen, 465. Pfyffer 45.

⁷ Gibelin, 35.



VICTOR de GIBELIN, de Soleure.
(1771-1853).

Aide-major au régiment des Gardes-Suisses.
Chevalier de St-Louis.

Plusieurs d'entre eux furent transférés à l'Abbaye et massacrés le 2 septembre.

D'Erlach eut une mort atroce. Il réussit d'abord à s'échapper; sa retraite fut bientôt découverte: « Des fédérés trouvèrent dans une maison un jeune et bel officier suisse. Ils le traînèrent dehors et ordonnèrent à son ordonnance de le coiffer. L'ordonnance obéit : un des patriotes lui remit alors une scie et le pria de scier lentement le cou de l'officier, car ajouta le brigand, cette belle tête aura du succès au bout d'une pique et il ne faut pas déranger la coiffure. Le soldat refusant une pareille besogne, il fut immédiatement mis en pièces. Deux femmes complaisantes s'offrirent alors et, après avoir lentement scié la tête de l'officier, la plantèrent au bout d'une pique¹. »

* * *

Retournons aux Tuileries, 450 Suisses² qui n'ont pu rejoindre la troupe de Dürler, occupent encore les bâtiments. La multitude, ivre de fureur, retourne à l'assaut du château. Les derniers défenseurs luttent en désespérés : un contre cent. Le sergent Jacob Stoffel, de Mels (St-Gall) avec 15 hommes reprend 3 canons et se maintient pendant longtemps à la porte Royale³. Six pièces chargées à mitraille criblent les appartements de projectiles. Un sergent de la compagnie Pfyffer, Xavier Gaspard Stalder, de Lucerne, défend un canon, avec deux hommes et tue sept ennemis. Resté seul, un coup de hache lui enlève le bras droit, il se bat avec le bras gauche et finit par succomber couvert de blessures⁴.

Quatre-vingts hommes, presque tous de la compagnie de grenadiers fribourgeois, se groupent sur le grand escalier. De là, ils font d'abord deux feux de file qui renversent 400 fédérés⁵; ils se replient ensuite lentement de marche en marche, laissant un rang des leurs sur chaque degré. Le dernier coup de fusil ne s'éteint qu'avec la dernière vie⁶. Ils avaient soutenu le

¹ Lettre de Mallet-du Pan dans Hérisson, *Autour d'une Révolution*, 223-224. Girtanner, IX, 428. Récit de Pfyffer, 20. Gonzenbach, 286 (cité par M. de Mulinén, 32).

² Mulinén, 50.

³ Archives fédérales, 2079 (cité par Mulinén 51).

⁴ Récit de Pfyffer (2^e édition, 47).

⁵ Peltier, I, 479.

⁶ Lamartine. *Histoire des Girondins*.

choc pendant 20 minutes¹. Le sous-lieutenant Hubert de Diesbach ne voulant pas survivre à sa compagnie, ramasse un fusil et dit en patois de Fribourg, aux 7 hommes qui lui restent : « Ce n'est pas la peine de vivre après tant de braves gens. » Tête baissée, ils se jettent dans la foule et y trouvent la mort. Les insurgés, comme des bêtes fauves, avec des hurlements sauvages, franchissent les monceaux de cadavres, pénètrent dans les corridors et envahissent le château².

Le combat n'est plus qu'un massacre. Les Suisses sont traqués de salle en salle, d'étage en étage. On égorgue aux cris de « Vive la Nation ! » 17 hommes réfugiés dans la chapelle. Quatre hommes, parmi lesquels un tambour-major, sont coupés en morceaux dans la chambre de la Reine. Le caporal-tambour Bueller et le musicien Pierre-Joseph Mainguet sont jetés par les fenêtres. Une centaine de gentilshommes périssent dans la salle d'audience. On n'épargne pas même les chirurgiens : Béguin et Richter sont tués en soignant leurs blessés ; Le Canu, de Laufon (évêché de Bâle), chirurgien-major du 1^{er} bataillon, blessé³. Serviteurs, femmes, enfants, subissent les pires tortures. La chasse impitoyable se continue jusque sur les toits, jusque dans les cheminées⁴.

Une centaine d'hommes s'échappent par la cour de Marsan et gagnent la rue de l'Echelle, où 80 d'entre eux périssent. Un autre détachement d'environ 200 hommes se fait jour à travers les jardins. C'est là que tombent le lieutenant Simon de Maillardoz, les sous-lieutenants Waldner et Müller. Sur la place Louis XV, la petite troupe, assaillie à l'improviste par la gendarmerie à cheval, est dispersée ; 30 hommes avec St-Venaul de Forestier et l'enseigne de Montmollin s'adossent à la statue de Louis XV et repoussent trois fois les charges furieuses des gendarmes. Forestier est renversé mort d'un coup de pistolet. Montmollin, arrivé la veille au régiment, porte le drapeau du 1^{er} bataillon. Transpercé par derrière, il tombe dans les bras d'un caporal : « Laissez-moi mourir, dit-il, et sauvez le drapeau » ; le caporal qui le soutient reçoit lui-même un coup mortel. Mont-

¹ Pollio et Marcel, *Recherches pour servir à l'histoire de la Révolution*, p. 310.

² « Tout devient affaire particulière : nos soldats se battent corps à corps ; il n'y a nulle grâce pour eux ». Journal de Constant-Rebecque (Mulinen, 181).

³ Archives fédérales, 2079-2080 (Mulinen 44).

⁴ De Constant-Rebecque.

mollin s'enveloppe alors pour mourir dans les plis de son drapeau. D'ignobles femmes se ruèrent sur son cadavre, lui arrachèrent le cœur et, s'il faut en croire les récits, le mangèrent¹.

Sur la place de Grève, 85 hommes désarmés sont égorgés aux acclamations du peuple et sous les yeux du Conseil de la Commune. C'est probablement là que périrent les lieutenants de Gottrau, Jean de Maillardoz et de Capretz². L'aumônier Lorétan, admirable de dévouement, prodigue aux mourants les consolations et les secours de la religion ; il échappe en échangeant à temps son froc de capucin contre un habit bourgeois³. Tout sentiment humain a disparu chez les vainqueurs. Entre 4 et 5 heures, sur la place du Carrousel, deux petits tambours, âgés de 9 et 15 ans,

pleurent sur le cadavre de leur père : « A mort, hurlent les assistants, ils sont Suisses aussi ! » Les brigands tombent sur ces enfants à coup de bayonnettes⁴.

La chaleur est étouffante ; les Tuilleries sont en flammes. A l'intérieur du château, le carnage se prolonge jusqu'à la nuit. Des bandes avinées s'acharnent sur les cadavres ; le sang des Suisses ruisselle jusque dans les caves.

Il reste encore quelques hommes dans les casernes. Ceux-là



Georges de Montmollin.

¹ Récit de Pétion, *Histoire parlementaire*, XVI. 444. Gonzenbach, 283-84. Mortimer Ternaux, II, 328-29. *Madame de Charrière et ses amis*, par Ph. Godet, II, 25.

² Archives fédérales (Lettre du grand juge Kayser) 2059. Constant-Rebecque 450. Mulinen, 58.

³ Journal du général de Constant.

⁴ Journal d'un garde suisse.

n'échapperont pas non plus à leurs assassins. Quinze sont faits prisonniers à Rueil, une cinquantaine, massacrés à Courbevoie, après une longue résistance; les malheureux n'avaient que 10 cartouches en tout. Dans le pillage, la caisse du régiment disparut. Par bonheur, le quartier-maître avait réussi à mettre en sûreté des sommes importantes. Le grand juge Kayser sauva une partie des archives en les emportant à Zug¹.

Le soir, on promène dans les rues un drapeau ramassé par le fédéré Lange de Nancy, indignement profané parmi les restes sanglants des Suisses, accrochés au bout des piques. La lueur des torches éclaire ces scènes hideuses. Dans la cour Royale, on danse la carmagnole autour d'un grand feu allumé avec le mobilier du château; on y jette pêle-mêle les morts et les blessés².

D'une fenêtre de la place du Carrousel, un jeune homme assiste à toutes les péripéties de la lutte; c'est Bonaparte. Dans le mémorial de Ste-Hélène, il décrit le champ de bataille: « Le château avait été assailli par la plus ignoble canaille. Après la prise du Palais et le départ du roi, j'essayai de pénétrer dans le jardin. Jamais, dans la suite, sur aucun de mes champs de bataille je n'ai eu l'impression d'un pareil entassement de cadavres; les corps des Suisses se touchaient tous, soit que le petit espace me fit paraître leur nombre plus considérable, soit que ce fût pour moi le premier spectacle de ce genre. Je vis là des femmes qui se livraient aux plus viles obscénités sur les cadavres³. »

« Tirons, dit Glutz, un voile sur un tableau aussi déchirant; il fait honte à l'humanité⁴. »

Au milieu de ces atrocités, l'Assemblée nationale discute de Liberté et d'Egalité, met solennellement les Suisses sous la sauvegarde de la loi et sous la protection de la Nation Française!⁵

De 5 à 600 hommes périrent le 10 août, 200 furent massacrés en septembre dans les prisons, 200 à peine revirent leur patrie.

¹ Mémoires de Gobelin, 67. Lettre de Constant-Rebecque du 11 août (d'après Mulinen 193).

² Journal de Constant-Rebecque (Mulinen, 182). Gobelin, 37-38.

³ Mémorial de Ste-Hélène, 3 août 1816, V, 169-172.

⁴ Relation de Glutz, 43.

⁵ « L'Assemblée nationale décrète que les officiers et soldats suisses et toutes autres personnes mises en état d'arrestation, sont sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières du peuple français. *Revue des études hist.* (sept.-oct. 1909 p. 496).

Ainsi fut détruit le plus ancien et le plus beau régiment suisse de France.

Les pertes des émeutiers sont difficiles à établir ; les chiffres varient entre 300 et 4000 morts et blessés.

* * *

Un certain nombre d'officiers et de soldats furent sauvés par de courageux citoyens. En se montrant humains, les sauveteurs risquaient leur tête, car celui qui facilitait l'évasion d'un Suisse était considéré comme un ennemi de la Liberté et, comme tel, déclaré suspect. Le député Bruat donna des vêtements civils à 13 officiers, le lieutenant Coquet de la garde nationale de l'Oratoire nourrit 12 hommes chez lui pendant 3 semaines. Dussault, chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu cacha des fugitifs en les faisant passer pour des malades. La famille de la Rochejaquelin, M. de Lescure, l'avocat Morisot, le banquier Achard, un tailleur dont le nom est resté inconnu, des petits commerçants et des ouvriers recueillirent des malheureux habits rouges et pansèrent des blessures¹. Quinze officiers sortirent de Paris sous des déguisements, après avoir séjourné dans des caves ou sous des toits, se croyant reconnus à chaque instant. A travers bien des dangers, les uns gagnèrent l'Angleterre, d'autres la Hollande ou la Prusse. Ils eurent enfin le bonheur de revoir leur famille et leur pays. Ce furent :

Les capitaines :

H. de Salis-Zizers,
H. Durler,
H. Pfyffer-d'Altishofen.

Les lieutenants :

E. Zimmermann,
Nicolas Repond,
F. de Luze,
Jos. Zimmermann.

Les sous-lieutenants :

Ant. de Diesbach-Liebegg,
Aug. de Forestier,
Ignace de Maillardoz,
J.-V. de Constant-Rebecque.

G. Wille,
Aug.-Fr. de la Corbière.

Les aides-majors :

Ant. de Glutz,
Vict. de Gibelin.

Une mort affreuse était réservée à leurs camarades prisonniers de la Commune de Paris.

Parmi les officiers sauvés, il en est un qui fit plus tard une brillante carrière. Jean Victor de Constant passa au service de

¹ Gibelin, sauvé par M. de Castellan, put écrire à sa mère le 13 août « Je suis en vie, j'ai fait mon devoir et je ne suis pas blessé ! » Ce fut la première lettre qui parvint en Suisse (Mülinen, 84). Le 16 août, le Conseil secret de Berne recevait un premier rapport sur les événements du 10 août, du grand juge Kayser (Mülinen, 66).

Prusse, d'Angleterre et de Hollande où il parvint au grade de lieutenant-général et remplit les fonctions de chef d'état-major général de l'armée hollandaise. Il se distingua dans la campagne de 1815 et joua un rôle important dans la journée du 15 juin. De sa propre initiative, en apprenant la marche des Français sur Charleroi, il fit occuper les Quatre-Bras. Il rapprocha ainsi l'armée anglo-néerlandaise des Prussiens et couvrit la route de Bruxelles. La suite des événements justifia entièrement cet ordre qui fut une des causes directes de la victoire de Waterloo. On parle d'élever un monument au général de Constant.

Les massacres de septembre.

Il restait encore 246 officiers, sous-officiers et soldats¹ dans les prisons de l'Abbaye, du Châtelet et de la Conciergerie. Le peuple réservait sa vengeance. Un tribunal révolutionnaire fut institué le 17 août pour « juger les crimes du 10 août². » La boucherie commença par les prêtres, massacrés dans la rue pendant qu'on les conduisait à l'Abbaye.

A l'Abbaye, 156 Suisses³ sont entassés dans un étroit espace. Le 2 septembre ils comparaissent devant leurs juges et la procédure est simple : « Ne perdons pas de temps à les interroger, conseille une voix ; ils sont tous coupables, pas un ne doit échapper⁴. » Les malheureux, glacés d'épouvante, se serrent les uns contre les autres, dans un coin de la salle, comme des animaux à l'abattoir. Le premier qui paraît sur le seuil est un homme superbe, d'une trentaine d'années ; les bras croisés il contemple un instant les assassins, puis il jette son chapeau derrière lui et se lance sur les piques baissées. L'un après l'autre les victimes franchissent le guichet. Les tombereaux commandés d'avance par Danton, ministre de la justice, ne suffisent pas à emporter assez vite tous les corps. Romain de Diesbach et Frédéric d'Ernst sont interrogés par le tribunal. Ils ne cherchent pas à se disculper ; Diesbach ne se reproche qu'une chose, c'est d'avoir eu la faiblesse de se dire Hollandais, lors de son

¹ (Mülinen, p. 75.) Ils furent d'abord tous réunis au palais Bourbon.

² *Revue des études historiques* (J. Cart, sept.-oct. 1909), p. 505.

³ D'après Journiac de Saint-Méard, « Mon agonie de 38 heures. »

⁴ Mülinen, p. 93.

arrestation¹. De Reding, « le beau Reding », est couché sur un grabat, dans la chapelle. Ses blessures le font cruellement souffrir, la fièvre le dévore, une femme inconnue, revêtue du costume de sœur de charité, le soigne avec dévouement. Le malade n'a pas perdu tout espoir de vivre ; le 30 août, il écrivait encore à son frère Nazare, capitaine au régiment suisse de Reding, à Barcelone : « Dieu seul peut savoir si mon pauvre corps est capable de supporter ce que j'endure. Je prends mon mal en patience et je m'abandonne à mon sort, car le malheur semble s'acharner sur moi. »

» Je vous recommande, si je dois mourir, ma chère Madeleine (sa sœur aînée) et ses deux enfants. Si je guéris, ce qui n'est pas impossible, je compte finir mes jours tranquillement, dans le sein de notre famille (à Schwytz) et me consacrer à elle dans la mesure de mes forces². »

A 7 heures du soir, le 2 septembre, à la lumière d'un flambeau, un gardien accompagné de deux bandits s'approche du malheureux. Journiac de Saint-Méard, son compagnon d'infortune, lui serre encore la main. « J'ai assez souffert, dit-il aux bourreaux, je ne crains pas la mort, mais, de grâce, tuez-moi tout de suite. » Un des hommes le charge sur ses épaules pendant qu'un autre, pressé d'en finir, lui scie le cou avec son sabre³. »

Le 2 septembre au soir, au bas de l'escalier de la conciergerie, le lieutenant-colonel de Maillardoz, Rodolphe de Salis, Louis Zimmermann, Wild, Chollet, Allemand, le tambour-major Chaulet et 30 soldats trouvent la mort. De Maillardoz fut massacré de la façon la plus barbare : des tricoteuses lui ouvrirent le ventre et se fabriquèrent des cocardes avec ses entrailles. Sa femme avait pu s'enfuir avec deux enfants en bas âge ; des sans-culottes la poursuivirent jusque dans une maison où ils la cherchèrent, sans la découvrir ; mais soupçonnant sa présence, ils ne laissèrent point que de raconter, à haute voix et avec les insultes et les détails les plus répugnantes, la mort horrible de son mari : elle fit de tels efforts pour ne pas crier qu'elle en

¹ Mortimer-Ternaux, II, p. 485-89. *Revue des études historiques* (J. Cart, sept.-oct. 1909, p. 543).

² Lettres en possession de la famille de Reding, communiquées à M. de Mülinen.

³ Journiac de Saint-Méard, « Mon agonie de 38 heures » (*Histoire parlementaire*, XVII, p. 108-110). Archives fédérales, 2059 (cité par Mülinen).

demeura muette¹. De Salis, héritier de la vigueur traditionnelle de sa famille, ne veut pas se laisser tuer ; il arrache l'arme d'un égorgeur et, avant de succomber, en étend plusieurs à ses pieds².

A la Force, où la princesse de Lamballe subit son horrible martyre, de Castella et une cinquantaine de soldats sont massacrés le même jour³.

Restait le major Bachmann ; on mit quelques formes à son procès ; il eut les honneurs de la guillotine. Bachmann semble, plus que tous les autres officiers du régiment des gardes, avoir été l'objet de la haine du peuple. En comparaissant devant le jury, l'accusé conteste au tribunal le droit de le juger ; il prie les commissaires de « remarquer que les citoyens de sa nation au service étranger et principalement au service de France, sont dans le droit non-interrompu jusqu'à présent en conséquence des traités et capitulations, de ne répondre judiciairement qu'à leurs propres juges institués par les cantons suisses leurs souverains. » L'accusateur public répond que les capitulations exceptaient jusqu'alors les crimes de lèse-majesté royale, à plus forte raison doit-on maintenant excepter l'assassinat du peuple, le crime de « lèse-majesté nationale⁴ ».

Bachmann est rendu responsable de l'esprit du régiment, de « sa résistance à la volonté nationale. » « Le régiment a décliné chaque jour de ses heureuses dispositions, déchéance attribuée surtout aux efforts et aux marches perfides du sieur Bachmann, d'accord avec quelques officiers supérieurs de ce régiment.... De là le détachement des Suisses de nos intérêts et leur aveugle dévouement à la cause du roi⁵. » L'accusateur public ne pouvait faire un plus bel éloge de l'influence des officiers sur leurs hommes. On invoque des griefs remontant jusqu'en 1790 et qui doivent établir « la perversité individuelle du sieur Bachmann ». La principale charge contre lui était d'avoir donné aux soldats l'ordre de faire feu ; il nia que les Suisses eussent tiré les premiers. L'accusé se montra froid et réservé, ne s'abaissa pas à

¹ G. de Reynold : « Souvenirs d'autrefois » (*Les Feuillets*, revue de culture suisse. Février 1911).

² Mülinen, p. 95.

³ Mülinen, p. 96. « Les massacreurs étaient payés 6 livres par jour par la Commune. » (*Histoire parlementaire*, XVIII, p. 226.)

⁴ *Revue des études historiques* (sept.-oct. 1909), p. 507.

⁵ *Ibid.*, p. 509-510.

discuter son innocence. On essaya de tirer de lui quelques aveux contre la reine ; il resta muet¹. Voici le portrait qu'un camarade nous trace de lui : « Remarquable, même entre les plus braves, par son sang-froid dans le danger ; bon sans faiblesse ; loyal et simple comme un ancien chevalier, militaire instruit, véritable ami de son pays, religieux observateur de tous ses devoirs ; sévère par principe pour le maintien de la discipline ; père de ses soldats, usant avec eux de cette popularité noble qui ajoute à l'amour sans altérer le respect ; tel était le baron de Bachmann. Il unissait à toutes ces qualités une taille imposante, une figure mâle et noble et une contenance martiale ; en sorte que, sous le double rapport des avantages physiques et du caractère moral, on pouvoit le considérer comme le modèle des guerriers de notre nation². »

Le jury, après une séance de 48 heures, déclara l'accusé coupable et prononça la peine de mort.

« Jugement rendu par la seconde section du tribunal criminel, établi au Palais, à Paris, par la loi du 17 août 1792, pour prononcer sur les crimes commis dans la journée du 10 août.

» Sur la déclaration du jury portant : 1^o qu'il a été préparé pour la journée du 10 août et qu'il a éclaté le même jour une conspiration tendant à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre les autorités légitimes ; 2^o que le sieur Bachmann est convaincu d'avoir préparé et secondé la dite conjuration ; 3^o qu'il est convaincu de l'avoir fait méchamment et à dessein d'exciter la guerre civile, condamne Ch.-Joseph-Antoine-Léger Bachmann à la peine de mort, conformément à l'article de la seconde section du code pénal³. »

Lamartine nous décrit l'exécution, qui eut lieu le 3 septembre, en face des Tuilleries : « Bachmann monte dans la charrette qui doit le conduire au supplice. Debout, le front haut, l'œil serein, la bouche fière, martialement drapé dans son manteau rouge d'uniforme comme un soldat qui se repose au bivouac, il conserve en face de la mort la dignité du commandement. Il jette un regard de dédain sur la foule sanguinaire qui s'agit sous les roues en demandant sa tête. La charrette traverse len-

¹ *Revue des études historiques*, p. 510. Procès de Bachmann dans Mortimer-Ternaux, p. 499-507.

² Pfyffer, p. 48. Peltier. *Dernier tableau de Paris*, p. 299-300.

³ *Revue des études historiques* (sept.-oct. 1909), J. Cart, p. 509.

tement la cour où le peuple immole ses compatriotes et ses amis. Bachmann ne s'attendrit que sur eux. Ceux de ses soldats qui attendent encore leur tour de mourir s'inclinent respectueusement sur le passage de leur chef et semblent reconnaître leur commandant jusque dans la mort. L'échafaud est son champ de bataille du jour. Il y monte avec orgueil et y meurt en soldat^{1.} » Ses dernières paroles furent : « Ma mort sera vengée^{2.} »

Par un singulier caprice du sort, le colonel d'Affry fut épargné. Enfermé à la Conciergerie, il écrivait le 27 août à son fils : « Mon sort s'est adouci, mon cher fils, je ne suis plus un vulgaire prisonnier, on m'a rendu mes domestiques. J'ai déjà eu la consolation de voir plusieurs de mes amis. Je vais bien et je t'embrasse^{3.} »

Il put prouver que le 10 août il n'était pas au château et qu'il ignorait ce qui s'y passait. Le 2 septembre, pendant les massacres, le peuple le porta en triomphe chez lui. Il rentra en Suisse à la fin de 1792 et mourut le 10 juin 1793 dans son château de Saint-Barthélemy, près d'Echallens.

L'ambassadeur de France en Suisse, Barthélemy, en résidence à Baden, avait en vain cherché à détourner ses compatriotes de leurs projets sanguinaires : « Si le glaive de la loi devait encore frapper quelques-uns des officiers suisses qui sont détenus dans les prisons de Paris, toute la nation helvétique ne verrait qu'atrocité dans ces exécutions et elles contribueraient singulièrement à l'animer à des actes de fureur vers lesquels nous allons, si nous n'y prenons pas garde, la précipiter à grands pas.... Rendons aux vœux de leur patrie désolée tous les individus qui restent du régiment des gardes suisses !^{4.} »

Cet appel à la douceur n'avait pas trouvé d'écho.

Les restes mutilés des Suisses furent enterrés dans les cimetières de la Madeleine et du Roule.

¹ Lamartine, *Histoire des Girondins*.

² Journiac de Saint Méard, *Histoire parlementaire*, XVIII, p. 444-445. Archives fédérales, 2079 (cité par M. de Mülinen).

³ Papiers d'Affry, en possession de M. Max de Diesbach, conseiller national à Fribourg.

⁴ Lettre du 31 août 1792, à Lebrun, ministre des affaires étrangères. (*Revue des études historiques*, p. 516.)

Le détachement de Normandie¹.

Le détachement de 300 hommes envoyé le 7 août en Normandie avait erré d'étapes en étapes, au milieu de populations hostiles. Son chef le 1^{er} lieutenant Karrer attendait à Dieppe des ordres de Zurich. Citons à ce propos une lettre désolée que le colonel d'Affry écrivait au Corps helvétique à la date du 13 septembre. « Les malheureux débris du régiment des Gardes-suisses se bornent au détachement de 300 hommes qui avaient quitté Paris quelques jours avant le 10 août,—ce détachement est à Dieppe où il s'attend à être licencié sous peu,— et à un nombre à peu près pareil qui a échappé ici aux malheurs de cette journée, la plupart dispersés, sans chefs, sans armes, sans drapeaux, et il y aurait du danger à les rassembler² ».

L'ordre du licenciement arriva enfin le 17 septembre ; les hommes réunis en armes pour la dernière fois, se séparèrent ; une partie d'entre eux rentrèrent en Suisse, les autres formèrent une compagnie de 120 hommes et prirent part à la guerre de Vendée. Ils combattirent pour le roi, contre les armées de la République avec les paysans et les chouans. Madame de la Rochejaquelin raconte dans ses mémoires qu'«ils étaient enflammés de vengeance et se battaient comme des héros. M. Keller³, un des hommes les plus beaux et les plus courageux de l'armée, les commandait⁴. »

La compagnie suisse disparut lors de l'écrasement des « Blancs » à Cholet, au Mans et à Savenay.

Au total, le régiment perdit 26 officiers et de 600 à 700 sous-officiers et soldats (l'inscription du lion de Lucerne indique 760 soldats). Fribourg et Soleure furent frappés plus cruellement que les autres cantons.

L'impression en Suisse.

La nouvelle du massacre des Tuilleries parvint en Suisse entre le 15 et le 20 août. Un cri de douleur et d'indignation s'éleva. Le

¹ Voir page 88.

² Archives du ministère des affaires étrangères.—*Corresp. polit. suisse*, t. 429 (cité par J. Cart).

³ Probablement un ancien sous-officier de la compagnie d'Erlach.

⁴ *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelin*, I, 185-186, 192, 205, 230.

sentiment national outragé se réveilla dans la patrie désolée. L'opinion publique demanda vengeance. On maudit la France et la Révolution ; les familles plongées dans le deuil, privées de leur soutien, les mères et les veuves remplirent le pays de leur douleur et de leurs lamentations.

Près de Valengin, dans le pays de Neuchâtel, la famille de Montmollin vivait au château de la Borcarderie. La mort d'un fils de 23 ans brisa le cœur d'un père et anéantit ses plus belles espérances. Montmollin avait une fiancée, une jolie blonde de 17 ans, aux yeux bleus, Julie de Trémauville, fille d'un émigré français réfugié en Suisse dès le début de la Révolution¹. Le jeune officier avait fait sa connaissance à Rouen, en 1790, alors qu'il était sous-lieutenant au régiment de Salis-Samaden. Quelques jours avant la tragique journée, Montmollin avait obtenu la place qu'il souhaitait depuis longtemps dans le régiment des gardes. Son père, homme de grand sens, jugeait la situation « bien inquiétante, le sort du roi incertain, celui du régiment très précaire. » Il ne contraria pas le désir de son fils. Il eut, du moins, la consolation de savoir qu'il était mort en héros. Mais le désespoir de la pauvre fiancée faisait pitié. La tradition rapporte qu'on entendit longtemps dans les environs du manoir ses gémissements et ses cris. On craignit même pour sa raison et il fallut l'éloigner des lieux qui lui rappelaient trop cruellement son deuil².

Bien des scènes semblables attristèrent le pays. La mort avait frappé les plus humbles familles comme les plus haut placées. Ce qui rendait la douleur plus poignante et le ressentiment plus vif, c'était les souffrances endurées par nos soldats, la barbarie de vainqueurs impitoyables qui ne surent pas même respecter les cadavres de leurs ennemis. Le peuple suisse était habitué, depuis des siècles, à voir mourir ses fils, par milliers, sur de lointains champs de bataille, c'était là son destin. Rien ne pouvait retenir au foyer paternel les jeunes gens avides de gloire, un obscur atavisme les poussait sans cesse vers cette carrière des armes qui avait fait la force de leurs pères et qui restait leur fierté. Les mères apprirent à se résigner. Pour la France, l'al-

¹ Marquis de Trémauville, mestre de camp de cavalerie, ancien sous-lieutenant des gendarmes de la Reine, chevalier de Saint-Louis (d'après M. Ph. Godet, ouvrage cité).

² Philippe Godet. *Madame de Charrière et ses amis*, 22-27. Genève, Julien, éditeur, 1906.

liée séculaire, il avait fallu consentir à bien des sacrifices ; mais cette fois, c'en était trop ! Le soldat mort au champ d'honneur ne méritait pas un tel traitement. Il eût suffi d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres ; l'appel aux armes eût trouvé de l'écho. A Bâle, l'exaspération fut à son comble dans les rangs de la garnison suisse. Il y eut de sanglantes bagarres avec les soldats français de Huningue ; la cocarde tricolore fut foulée aux pieds. Le doyen Bridel fit un sermon incendiaire en présence d'une foule d'officiers et de soldats : « Bannissez de votre sein tout esprit de faction, tout nom de parti, tout attachement à des intérêts individuels au détriment de l'intérêt national. Serrez-vous étroitement autour de l'étendard de notre confédération. Un deuil profond couvre une multitude de familles, d'une extrémité à l'autre de la Suisse ; en perçant le cœur des fils dans une ville éloignée, le glaive à deux tranchants a percé le cœur des pères et des mères dans nos plaines et dans nos montagnes. Ah ! si nos généreux concitoyens ont été capables d'un tel dévouement pour un prince étranger, jugez par là ce que les Suisses sont en état de faire pour la commune patrie¹. »

Mais la Suisse divisée et faible hésitait ; on laissa l'exaspération se calmer. La Diète assemblée à Aarau ne prit que des demi-mesures. Elle rappela les 10 régiments suisses de ligne qui restaient encore en France². Le 20 août, ils avaient été licenciés par décret de l'Assemblée nationale. A la fin de septembre, ils étaient tous rentrés en Suisse. Les massacres de septembre, provoquèrent une nouvelle explosion de mécontentement. La parole prononcée par Bachmann sur l'échafaud : « Ma mort sera vengée, » devint le mot d'ordre du parti de la guerre dont l'avoyer de Berne, Nicolas Frédéric de Steiger, était l'âme. Les puissances firent de grands efforts pour attirer la Suisse dans la coalition ; — grâce à l'influence de l'ambassadeur de France, Barthélémy, la Diète persista dans son système de neutralité à tout prix. Le peuple se tut et l'ancienne Confédération attendit patiemment sa fin, jusqu'en 1798.

La Suisse ne devait pas oublier les braves du 10 août. Après

¹ Louis Vulliemin. *Le doyen Bridel*.

² Rég. suisses rappelés en vertu du décret du 20 août : 1792 n° 2, de Salis-Samaden ; n° 3, de Sonnenberg ; n° 4, de Castella ; n° 5, Vigier ; n° 6, Lullin de Châteauvieux ; n° 7, de Diesbach ; n° 8, de Courten ; n° 9, de Salis-Marschlins, n° 10, de Muralt, n° 11, de Rheinach.

Le régiment de Watteville avait déjà été rappelé par Berne.

les souffrances et les ruines de l'invasion étrangère, à l'aurore de jours meilleurs, le pays se souvint du régiment détruit 25 ans auparavant. La haute Diète décréta le 7 août 1817 « de vouer une reconnaissance éternelle et l'admiration dont elle



Médaille du 10 Août.

est pénétrée, à l'ancien régiment des gardes-suisses, dont l'héroïsme n'est obscurci par aucun des hauts faits de nos ancêtres. » On décida de distribuer une médaille aux survivants de la glorieuse journée. Cette médaille est en fer et porte d'un côté la croix fédérale avec les mots : Honneur et fidélité ; de l'autre la date : 10 août 1792. Elle était attachée à un ruban rouge et blanc

et agrafée sur le côté gauche de la poitrine. On décora, outre les vétérans, tous ceux qui prirent part au sauvetage des Suisses et qui facilitèrent leur évasion en 1792. 345 médailles furent remises par les soins de la Diète.

Enfin, le 10 août 1821, eut lieu l'inauguration solennelle du Lion de Lucerne, érigé par souscription nationale, dédié : « Au courage et à la fidélité des Suisses. » Au pied de ce monument grandiose, créé par le génie de Thorwaldsen et exécuté par Ahorn, sont gravés les noms des victimes — « qui tombèrent fidèles à leur serment ».

(A suivre.)

Capitaine P. DE VALLIÈRE.

Le cliché du capitaine Dürler, page 549, nous a été obligeamment prêté par M. F. Zaïn, éditeur, à Neuchâtel.

Celui de Georges de Montmollin, page 559, nous a été obligeamment prêté par MM. Attinger frères, éditeurs, à Neuchâtel.

